

Image not found or type unknown



Crédit d'impôt pour le bailleur suite pandémie

Par **Valerianes**, le 10/11/2020 à 15:59

Bonjour, je loue un local à une association sportive (loi 1901). Cette activité a été arrêtée suite au confinement.

puis je bénéficier du crédit d'impôt de 30% si j'ai abandonné un mois de loyer même si je ne loue pas à une entreprise ?

merci

cordialement, sophie